

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 9 (1871)
Heft: 1

Artikel: Lausanne, le 7 janvier 1871 : question de Savoie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181242>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 7 Janvier 1871.

Question de Savoie.

I

Chacun, M. le Rédacteur, se demande depuis les derniers débats soulevés dans les Chambres fédérales ce qu'est cette *question* de Savoie que nos journalistes ressortent de leur arsenal, et jettent en pâture à leur public qui, ordinairement, avale des articles comme des pilules sans savoir ce qu'il y a dedans. Devant le mot *question* chacun s'incline ainsi que devant un nom pompeux à origine grecque; moi je me demande pourquoi c'est une question et je n'y trouve guères de réponse, surtout dans les circonstances actuelles.

Il y a quelques années encore, de la Savoie, nous ne connaissions que ses grandes montagnes reflétées par les eaux bleues du lac, ses fêras, ses petites pêches savoureuses, ses marrons. Qui de nous n'a aimé à la parcourir si ce n'est en réalité, du moins en imagination à la suite de Töppfer, le long de ses collines boisées de grands châtaigniers, deviser sur les sentiers moussus, rencontrer cet impayable type de paysan comptant ses procès sur ses doigts, se rafraîchir de piquette dans un cabaret lézardé? Oh pays primitif, plein de sève comme ta végétation, pourquoi jusqu'ici à l'abri de la poudre insecticide, crains-tu la poudre des landwehr prussiennes et des insupportables uhlands? Tes appréhensions ont fait sortir des cartons fédéraux où elle dormait si bien, comme on doit le faire dans les cartons officiels, cette *question* si embrouillée qu'après avoir lu les discussions du Conseil national, un citoyen sensé y comprend un peu moins qu'à du sanscrit. C'est ainsi que chacun se demande pourquoi Jacques qui, il y a dix ans, soutenait dans une fameuse brochure en cinq points (deux de plus que les sermons) que nous n'avions aucun droit sur ce pays, insinue diamétralement le contraire aujourd'hui, pourquoi un autre Jacques (pas le même) qui, en 1860, voulait tout avaler, a perdu l'appétit en 1870; pourquoi... ici je m'arrête, trop de questions seraient indiscrettes. La discussion ayant suffisamment éclairci les idées de nos sages, un formidable *schluss* y mit fin.

Vous savez que *schluss* est un mot fédéral qui signifie selon les circonstances: « l'heure du diner est passée, » ou bien: « nous avons déjà voté dans les coulisses, au Casino, à la Cigogne, et même ailleurs, » ou enfin: « nous ne sommes pas venus ici

pour discuter, les affaires se font mieux sans rien dire. » Cette dernière interprétation du *schluss* est surtout destinée à l'usage des députés vaudois, qui, dans leur naïveté, ont toujours cru que le peuple les envoyait à Berne pour dire ce qu'ils pensaient.

Soyons justes cependant. En l'an de grâce 1870, une minorité de 51 voix contre 58 a demandé que le Conseil fédéral ne passât pas outre sans convoquer l'Assemblée, et il est impossible que le Corps exécutif méconnaisse une aussi imposante manifestation. La cause reste donc soumise aux appréciations du pays, et il n'est pas trop tôt d'en dire un mot avant que nous ne soyons lancés dans de dangereuses aventures. Pour cela, nous devons, malgré nous, remonter un peu haut.

François I^{er}, roi de France, venait de déclarer la guerre à son oncle Charles III, duc de Savoie, et se préparait, à la fin de 1535, à envahir ses Etats. Il manifestait l'intention de secourir Genève, récemment constituée en république, et qui était attaquée par le duc de Savoie et ses alliés, la noblesse vaudoise. La république de Berne, soit par crainte de voir tomber Genève aux mains de la France, soit par respect des traités de combourgeoisie qu'elle avait conclus avec cette ville, déclara aussi la guerre à Charles III, et envahit le territoire qu'on nomme encore le Genevois, jusqu'à St-Julien et au Fort de l'Ecluse. Le duc de Savoie n'opposa aucune résistance, et les Bernois revenant de Genève soumièrent le pays de Vaud. Seule, la ville d'Yverdon opposa quelque résistance. Grâce aux victoires de François I^{er} sur Charles III, Berne put sans être inquiétée d'une manière sérieuse parfaire sa conquête.

Cependant un des successeurs de Charles III, Emmanuel Philibert n'avait pas renoncé à ce qu'il pouvait considérer comme ses droits sur le Pays de Vaud actuel et sur les autres parties de sa monarchie qui en avaient été détachées tels que Thonon, le Bas-Chablais jusqu'à Vevey, le pays de Gex, etc. La guerre allait éclater de nouveau lorsque le roi d'Espagne intervint entre le duc de Savoie et les cantons suisses. Des longues conférences qui s'ouvrirent en 1562, il sortit le traité de Lausanne du 30 octobre 1564. Nous devons donner ici le texte de ce traité qui est le point de départ des réclamations formulées par la Suisse en 1860:

« Les seigneurs de Berne vendent au duc de Savoie les seigneuries de Gex, de Ternier et Gaillard, de Thonon, et tout ce qu'ils ont conquis de là le lac et le Rhône, à condition que par rapport à la

P. 101

religion qui y est actuellement établie, on n'y introduise aucune nouveauté. Ces terres sont remises au duc dans l'état actuel, dans leur valeur et leurs rentes. Tous achats, ventes et contrats passés pendant la régence des seigneurs de Berne, subsisteront en leur force et vigueur. Les seigneurs de Berne gardent en toute propriété le Pays de Vaud, la seigneurie et baillage de Nyon, de même que Vevey, la Tour-de-Peilz, Villeneuve et autres places, situées delà le lac, qui dépendaient autrefois du Chablais. Lesquels pays les Bernois garderont et posséderont eux et leurs successeurs à perpétuité, pour en disposer et jouir comme les autres pays, sans qu'à l'avenir le duc de Savoie, ni ses héritiers quelconques ou qui que ce soit de leur part y pût jamais rien prétendre, ni les molester ou troubler en aucune manière que ce soit.

» Les rentes des églises, cloîtres ou fondations, resteront dans chaque district, sans avoir égard que de telles rentes d'une seigneurie serviraient aux fondations situées dans une autre. Par ce moyen chaque partie demeure irrérchable de l'autre.

» ART. 8. Nous, les médiateurs, avons déclaré, ainsi que par précédente déclaration, aux personnes particulières, gentilshommes, paysans, villes, villages et communautés quant à leurs biens particuliers, propriétés, fiefs, pâquiers, pâturages, bois, champs, bons us et coutumes et droits présentement en cours et en usage ne sera rien ôté ni dérogé par cet arbitrage.

» Les péages dans les pays réciproques sont conservés.

» Le duc renonce à toutes prétentions de fiefs sur le comté de Gruyères, Oron et autres seigneuries.

» *Aucune des parties ne devra aliéner par vente, échange ou de quelque autre manière, les villes, forteresses, pays et gens à un autre prince, seigneur, ville et commune quelconque, afin qu'une des parties préserve l'autre de tout voisinage étranger, importun et onéreux et que chacune d'elle en soit et demeure préservée. Elle ne pourra édifier aucune forteresse à une lieue près les unes des autres.*

» Le milieu du lac est la véritable limite entre les deux pays. »

Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs et aux nombreux amis de M. de la Cressonnière, des vers inédits de cet homme de cœur, qui se trouve en ce moment dans les rangs des courageux défenseurs de Paris. Ces vers, composés à l'occasion de la dernière réunion de la Société vaudoise des beaux-arts, à Vevey, en juin 1870, sont aujourd'hui frappants d'actualité; on dirait vraiment que les événements actuels les ont inspirés.

Quand l'esprit veut sonder dans le lointain des âges,
Pour chercher les débris échappés aux naufrages

Des peuples du passé,

Où trouve-t-il encor dans la nuit de l'histoire

Une épave oubliée et gardant la mémoire

D'un empire effacé ?

On peut le demander à cette Egypte antique,
A Palmyre, à Balbec, à *toi-même Amérique

Vieux monde cru nouveau ;

A la Grèce, à Ninive, à l'Assyrie entière !

Qui nous les révéla sous l'épaisse poussière

Recouvrant leur tombeau ?

C'est l'œuvre de l'artiste, et sa puissante empreinte

A de la faux du temps su repousser l'atteinte

Et détourner le coup ;

Les siècles ont gardé la marque du génie,

Et quand tout s'écroulait, la tâche étant finie,

Lui seul restait debout !

Sur le front de l'artiste un rayon étincelle,

C'est du foyer divin qu'il reçoit la parcelle

Qui le rend créateur ;

Il fait tout avec rien, tirant tout de lui-même,

Et du beau, sur la terre, il résout le problème ;

C'est un révélateur !

On ose nous vanter les gloires militaires !

Dans les champs dévastés, les guérets solitaires

Battus par l'ouragan,

Et sur le sol foulé du choc de la bataille,

Des ossements noircis, des débris de mitraille,

En voilà le bilan !

Il n'en est pas ainsi des travaux de l'artiste !

Chaque pierre exhumée augmente notre liste

Des œuvres du passé. [féconde,

Dans les champs des beaux-arts la poussière est

Et partout où les vents la sèment sur le monde,

Le bon grain a poussé.

Si la guerre éblouit par son éclat farouche,

Le travail de l'artiste est la pierre de touche

Des grandeurs de l'esprit ;

Tout peuple a triomphé dans la lutte guerrière ;

Seuls, les civilisés ont suivi la bannière

Où l'art était inscrit.

Pour nous, laissons le Glaive à la seule défense,

Consacrons les efforts de notre intelligence

Au culte des beaux-arts ;

Des soldats de l'esprit qu'une nombreuse armée,

De l'ardeur pour le beau constamment animée,

Lève ses étendards.

Et vous, qui m'écoutez, devenez des apôtres,

Prêchez autour de vous, encouragez les autres,

Montrez leur le chemin.

De la matière l'homme esclave sur la terre

Peut éclairer pourtant d'un divin caractère

Les œuvres de sa main.

En avant ! illustrons le sol de la patrie !

Athènes à Chéronnée a vu tomber flétrie

Sa gloire de soldat ;

Mais son nom par les arts brille encor sans nuage,

Et cette gloire-là ne subit pas l'outrage

Des hazards du combat.

Pays d'un peuple libre, ô Suisse bien-aimée,

Ne laisse pas mourir l'étincelle allumée

A ce divin flambeau !